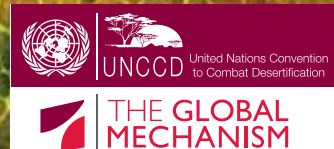




Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



# Financement durable de la restauration des forêts et des paysages

LE RÔLE DES RESPONSABLES PUBLICS



Les objectifs fixés au niveau international pour la restauration des forêts et des paysages (RFP) sont ambitieux. Il s'agit en effet de restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2020 dans le cadre du «Défi de Bonn», de remettre en état 200 millions d'hectares supplémentaires d'ici à 2030 en application de la Déclaration de New York sur les forêts et de parvenir à une neutralité de la dégradation des terres en 2030 conformément à la cible 15.3 des Objectifs de développement durable (ODD). La réalisation de

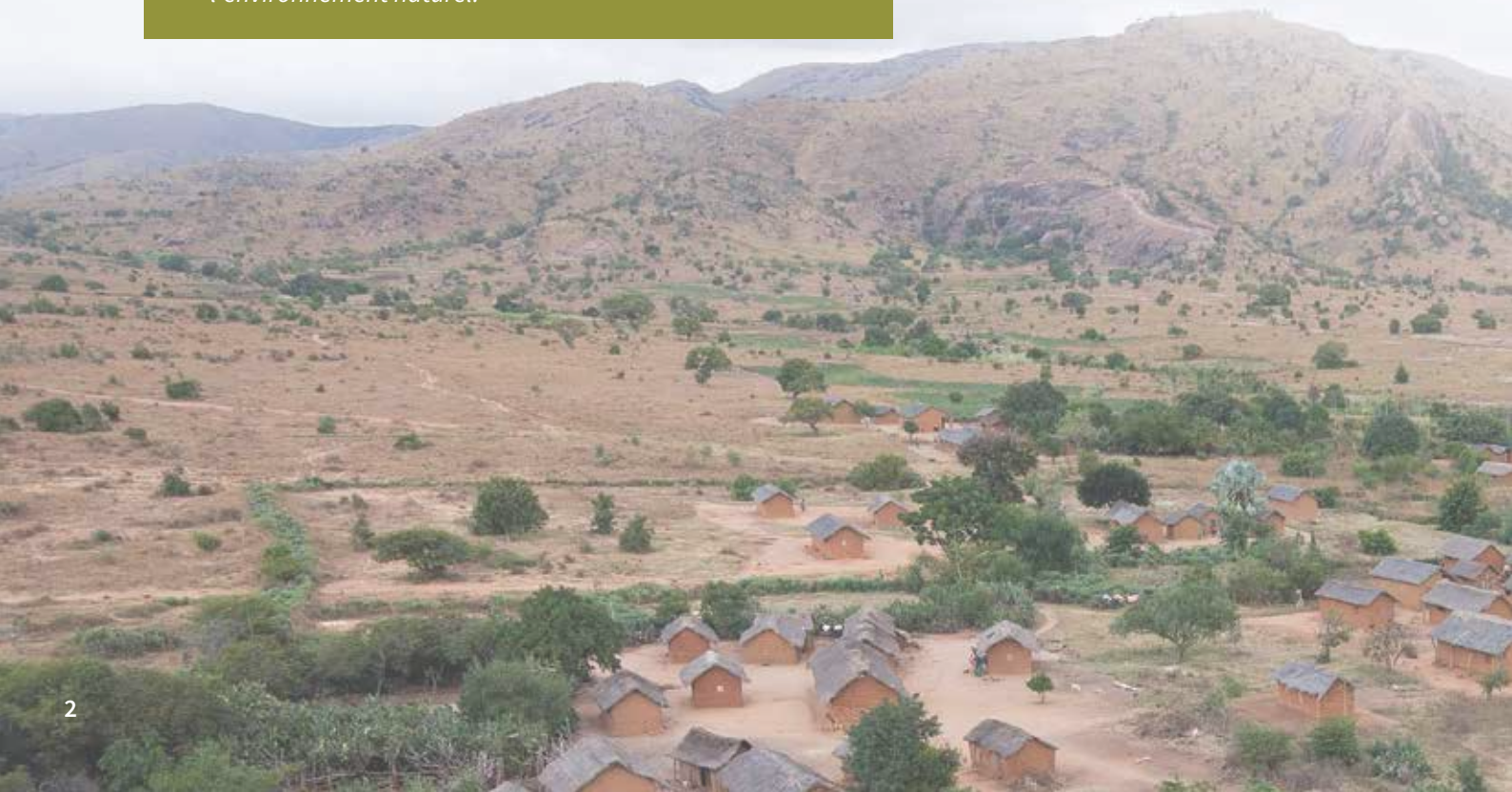
### Qu'est-ce que la restauration des forêts et des paysages?

Le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages (PMRFP) définit cette activité comme un «processus actif qui rassemble des parties prenantes pour concevoir, négocier et mettre en œuvre des pratiques visant à parvenir à un équilibre optimal convenu des avantages et bénéfices écologiques, sociaux et économiques des forêts et des arbres dans le cadre d'une vision intégrée de l'utilisation des terres».

#### Le PMRFP précise également que:

*La restauration des forêts et des paysages transforme des terres dégradées ou stériles en territoires sains, fertiles et fonctionnels où les communautés locales, les écosystèmes et d'autres parties prenantes peuvent cohabiter durablement. Pour réussir, il faut mobiliser toutes les parties prenantes qui ont un intérêt dans les territoires afin d'élaborer des solutions viables et d'établir des relations durables. La restauration des forêts et des paysages ne concerne pas uniquement les arbres... Dans chaque cas, l'objectif est de redonner vie au territoire afin qu'il réponde de façon durable aux besoins des populations ainsi qu'à ceux de l'environnement naturel.*

ces objectifs passe par la participation d'un large éventail d'investisseurs et d'intervenants dans ce domaine ainsi que par des financements qui pourraient aller de 35 milliards d'USD (pour atteindre l'objectif du «Défi de Bonn») à plus de 300 milliards d'USD (pour la neutralité de la dégradation des terres) par an. Les responsables publics ont ici un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation et l'affectation de ressources financières à des interventions de RFP. Étant donné leur aptitude à créer et à stimuler des conditions favorables aux investissements dans ce domaine, ce sont donc bien eux qui, pour une part importante, permettront de trouver les solutions pour le financement des activités de RFP.



# Les responsables des politiques publiques: champions du financement de la RFP

Les responsables des politiques publiques des pays développés et des pays en développement, à tous les niveaux (national, régional, local), ont la possibilité de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la restauration des forêts et des paysages. Ils peuvent en effet, même s'ils ne contrôlent pas les capitaux privés, faciliter la mobilisation des ressources en prenant notamment les mesures suivantes:

- ➔ Intégrer la restauration des forêts et des paysages dans les budgets de l'État et les fonds d'investissement publics, et garantir que ces instruments financiers n'ont pas d'effets négatifs au sein des territoires
- ➔ Mobiliser des fonds d'aide publique au développement (APD) pour la restauration des forêts et des paysages (comme donateur ou bénéficiaire) et adapter le large éventail d'instruments de l'aide publique à la RFP
- ➔ Élaborer des systèmes de suivi des dépenses consacrées à la restauration des forêts et des paysages et des mécanismes de collecte de données sur les coûts et les bénéfices des investissements dans ce domaine
- ➔ Concevoir, adapter et mettre en œuvre des mécanismes de financement locaux et nationaux innovants pour la RFP, par exemple des fonds locaux et nationaux pour les forêts, des instruments de microfinancement et des lignes de crédit dans les banques publiques et privées
- ➔ Utiliser ces instruments de financement pour mettre en œuvre des systèmes publics d'incitation (mécanismes de paiements pour les services écosystémiques) et coupler ces systèmes avec des investissements dans les filières durables pour mettre en place une stratégie à long terme de financement autonome
- ➔ Renforcer les relations avec le secteur privé, en particulier des fonds d'investissement d'impact pionniers et d'autres initiatives novatrices telles que les fonds à tranches multiples qui peuvent bénéficier de l'appui des gouvernements et des institutions publiques
- ➔ Investir dans le capital humain au niveau des territoires pour créer un groupe de champions locaux (entreprises locales, opérateurs privés, administrations) capables d'inciter des investisseurs à s'intéresser à la RFP
- ➔ Élaborer un cadre juridique et réglementaire qui favorise la «volonté d'investir» et encourage les investisseurs à s'engager dans la RFP
- ➔ Mettre en place des mécanismes de réduction des risques pour que les investisseurs s'engagent davantage dans la RFP
- ➔ Établir des partenariats et des alliances aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international et contribuer à des initiatives internationales en faveur de la RFP
- ➔ Promouvoir la RFP comme une solution simultanée d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, cibler les instruments financiers pour le changement climatique et plaider pour qu'on donne une place à cette activité dans ces instruments tels que le Fonds d'adaptation et le Fonds Vert pour le Climat.

La présente publication décrit les expériences acquises dans le cadre de certaines initiatives entreprises dans le monde entier. Les responsables publics peuvent éventuellement s'en inspirer et les adapter. Le document contient des recommandations qui les aideront à améliorer leur soutien au financement de la RFP en:

- Intégrant la question de la RFP dans les budgets de l'État
- Créant des mécanismes de financement appropriés
- Encourageant la participation du secteur privé
- Établissant des alliances et des partenariats



# Intégrer la restauration des forêts et des paysages dans les budgets de l'État

## Planifier le budget pour la restauration

L'inscription de la RFP au budget de l'État est encore peu courante mais quelques rares exemples existent, notamment les suivants :

- Aux États-Unis d'Amérique, l'inscription de la restauration intégrée des ressources naturelles au budget a été introduite en 2011 afin de créer un flux unique de financement pour soutenir les travaux de restauration intégrée. Les efforts ou les initiatives en matière de restauration font partie d'un seul programme mis en œuvre au niveau national : le Programme collaboratif de restauration des paysages forestiers. L'Intégration des Ressources pour la Restauration a été approuvée par le Congrès en 2012 pour application à titre expérimental pendant trois ans dans plusieurs régions du Système national des forêts.
- Le Canada investit dans la restauration des habitats et des écosystèmes dans le cadre du Plan national de conservation, qui comprend un financement sur une période de 5 ans (2014-2019) de 2 initiatives de restauration: 37 millions de millions d'USD pour restaurer des zones humides et 37 millions d'USD pour appuyer des actions volontaires de restauration et de conservation des espèces et de leurs habitats.
- En 2000, le Liban a lancé un plan national de reboisement visant à restaurer 18 000 ha de terres menacées et alloué environ 16 millions d'USD du budget de l'État pour les cinq premières années de mise en œuvre (2001-2006). Il était prévu à long terme d'atteindre une couverture forestière de 20% du territoire sur 30 ans.
- Au niveau local et des districts, les budgets nationaux décentralisés permettent d'appuyer les initiatives locales dans le cadre de programmes de subventions. Par exemple, la Division de la gestion des bassins versants de l'État du Vermont (États-Unis) propose des possibilités de subventions pour améliorer la qualité de l'eau dans le cadre de son Programme de restauration des écosystèmes.

## Prévoir des revues des dépenses publiques consacrées à la RFP

Les revues des dépenses publiques sont des outils qui permettent de suivre les dépenses engagées par l'État dans un programme de travail spécifique. Mais ces revues n'existent pas en tant que tel pour la RFP. Elles ne concernent en effet que le seul secteur forestier ou l'agriculture et/ou le secteur de la gestion durable des terres, y compris les forêts. Peu d'efforts ont été consacrés jusqu'ici à l'élaboration ou l'adaptation de directives relatives à l'examen des dépenses publiques pour le secteur forestier, et les possibilités d'amélioration dans ce domaine sont importantes (PROFOR, 2011; Commission européenne, 2014).

## Intégrer la RFP dans la comptabilité nationale

L'évaluation de la contribution que les activités de restauration des forêts et des paysages apportent à l'économie nationale en les intégrant dans la comptabilité nationale peut faire prendre conscience aux décideurs (en particulier le ministère des finances) qu'il est important d'accroître les budgets dans ce domaine. Un moyen efficace d'intégrer cette dimension dans la comptabilité nationale consisterait à définir et mettre en place des indicateurs spécialisés dans les cadres de comptabilité «verte» pour la RFP. Des tentatives ont cependant été faites pour en créer et celles-ci pourraient être adaptées (UE, 2002).

Des problèmes méthodologiques ont empêché l'intégration complète des biens et services forestiers marchands et non marchands (FAO, 1998), mais on note que les cadres comptables se sont améliorés ces dernières années (EFIMED, 2013). L'efficacité des approches simplifiées fondées sur la valeur économique totale a convaincu les décideurs des ministères des finances qu'il fallait accroître les budgets publics alloués au secteur forestier, par exemple en Tunisie (DGF, FAO et Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, 2011).

À cet égard, il conviendrait de procéder à une analyse conjointe des résultats des revues des dépenses publiques et de ceux de l'évaluation des bénéfices, ce qui permettrait de déterminer plus précisément le rapport coût/efficacité des investissements dans la RFP.



## Verdir les politiques fiscales et les investissements de l'État

**Réformes fiscales environnementales.** Une politique fiscale peut parfois avoir une incidence négative sur la RFP, en raison notamment de subventions qui s'avèrent néfastes. L'Overseas Development Institute (ODI, 2015) a recensé 48 subventions nationales qui contribuent au financement des principales causes de la déforestation, par exemple la production d'huile de palme et l'industrie du bois en Indonésie ainsi que les secteurs de l'élevage et du soja au Brésil, et qui influent sur les décisions d'investissement privé. Or, au départ, ces subventions reposaient souvent sur de bonnes intentions, visant notamment à encourager le développement rural et à aider les petits exploitants. Dans ce cas, des réformes fiscales environnementales peuvent créer des conditions favorables à un investissement dans la RFP. Des fonds de l'initiative REDD+ pourraient, par exemple, être utilisés pour orienter ces réformes. Il conviendrait également de prévoir des garanties sociales et proposer par exemple une indemnisation aux petits propriétaires fonciers pour les pertes qui pourraient être causées par des réformes fiscales environnementales.

### Réviser les programmes nationaux d'investissement.

Conformément à l'approche «zéro déforestation», certains États examinent désormais de près les acquisitions faites par leurs

fonds souverains pour s'assurer qu'ils n'investissent pas dans des actifs d'entreprises qui ont des effets négatifs dans les territoires. Par exemple, le Fonds mondial de pension de l'État norvégien, qui est le fonds souverain le plus important du monde, adopte des normes pour éviter d'investir dans des entreprises liées à la déforestation dans les zones tropicales et envoie ainsi un signal fort que la destruction des forêts n'est pas une pratique acceptable pour des entreprises responsables (Butler, 2015). D'autres initiatives analogues sont développées au Danemark, en Norvège et en Suède en vue de «décarboner» les fonds de pension (Bauerova, 2015). Le fonds de pension danois PKA, qui est l'une des plus importantes sociétés de gestion des régimes de retraite professionnelle au Danemark, possède des actifs dans des plantations forestières établies dans le monde entier et applique une politique consistant à ne pas investir dans des entreprises qui contreviennent aux conventions de l'ONU en faveur de l'environnement (PRI, 2012). Afin d'aider les pays en développement dans ce domaine, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a récemment lancé un programme pilote d'une valeur de 45 millions d'USD visant à éliminer la déforestation liées aux chaînes d'approvisionnement.

## Adapter les canaux d'aide publique au développement (APD) à la RFP

Les pays donateurs ont la possibilité d'adapter leurs instruments de financement pour contribuer à la RFP. Les banques et organismes de développement peuvent être des partenaires appropriés pour fournir des subventions, des prêts, des fonds propres et des garanties à des fins de RFP. L'Agence française de développement, par exemple, a récemment accordé un prêt souverain à la Chine pour financer des activités de RFP.

Les pays bénéficiaires peuvent utiliser l'APD pour compléter les fonds prévus au budget de l'État, notamment par l'intermédiaire de programmes d'aide budgétaire. Le Ghana a été l'un des premiers à obtenir des fonds du programme d'investissement forestier dans le cadre des fonds d'investissement pour le climat. L'une des conditions préalables à l'obtention d'une aide budgétaire, était de procéder à une analyse complète des possibilités de restauration. Aujourd'hui, des évaluations de ce type sont en cours au Brésil et au Rwanda (WRI, 2013). Les organismes et banques de développement ont différents moyens de réviser leurs processus pour apporter leur concours à la RFP. Ils peuvent:

- améliorer et harmoniser le processus de rapportage sur les investissements liés à la RFP afin d'assurer un suivi plus cohérent des activités de RFP dans le cadre de l'APD;
- accroître les investissements dans ce domaine en utilisant tous les instruments de financement disponibles et réviser l'approche actuelle d'évaluation des risques afin de prendre en considération les effets positifs des investissements à long terme dans le capital naturel;
- prévoir des subventions spécifiques pour les activités de RFP menées dans les pays les moins avancés;
- encourager l'élaboration d'instruments financiers au niveau local (fonds locaux pour l'environnement, etc.);
- renforcer l'aptitude des parties prenantes à mobiliser des ressources et à attirer des fonds d'impact et/ou à inciter des investisseurs traditionnels à s'intéresser à la RFP;

- accroître les investissements dans la RFP dans le cadre des stratégies conjointes d'adaptation au changement climatique. et d'atténuation de ses effets.

### Programme de gestion durable des forêts du Hunan (Chine) financé par une APD octroyée par la France

#### Objectifs du projet

- Promouvoir des pratiques de gestion durable
- Renforcer les compétences locales et la participation des populations locales pour qu'elles puissent valoriser les avantages environnementaux, sociaux et économiques liés à la bonne gestion des forêts
- Étudier le potentiel de commercialisation de crédits de carbone forestiers sur les marchés volontaires nationaux et internationaux

#### Composantes

- Remise en état de 10 100 ha de forêts de bambou existantes dégradées par de violentes tempêtes et des chutes de neige au début de 2008
- Plantation de 6 600 ha de résineux et de feuillus sur des terres forestières dégradées
- Fourniture d'un appui institutionnel et organisation d'activités de renforcement des capacités, notamment des activités de recherche et de démonstration, des formations, des séminaires, etc.

#### Financement

Prêts souverains de 34,3 millions d'USD consentis par l'Agence Française de Développement



# Créer des mécanismes de financement appropriés

## Mettre en place et/ou réformer les fonds nationaux pour les forêts ou l'environnement

Les fonds nationaux pour l'environnement contribuent à la mobilisation de financements provenant de sources diverses et les canalisent vers des projets environnementaux. Les fonds forestiers nationaux, plus spécifiquement, permettent, parmi divers objectifs possibles, l'investissement direct dans des projets et programmes de RFP.

Des publications concernant les fonds forestiers nationaux: *Vers une architecture solide et une bonne gouvernance forestière* (FAO et GIZ, 2013) et *Vers des fonds forestiers nationaux efficaces* (FAO, 2015) fournissent des orientations sur la façon d'utiliser efficacement les fonds forestiers nationaux et présentent des exemples pratiques sur la manière dont ces fonds permettent d'investir dans la RFP.

### Fonds forestiers nationaux: des instruments essentiels pour la mise en œuvre de la RFP

**Au Costa Rica, le Fonds national de financement des forêts (FONAFIFO)**, créé en vertu de la loi nationale sur les forêts, permet aux petits et moyens propriétaires fonciers de bénéficier d'incitations monétaires pour la conservation et la restauration des forêts. Le FONAFIFO utilise des mécanismes de crédit ou d'autres instruments pour financer la gestion des forêts, les processus de boisement et de reboisement, les plantations forestières, la remise en état de zones dénudées et des technologies d'utilisation et d'industrialisation des ressources forestières. Il finance également la rémunération des services écosystémiques fournis par les forêts, les plantations et d'autres activités nécessaires pour renforcer le développement du secteur des ressources naturelles. Parmi ses contributions essentielles à la RFP, le fonds FONAFIFO investit dans des projets de boisement et dans les Paiements pour services écosystémiques (PSE) et permet ainsi d'obtenir de nombreux bénéfices (sécurité de l'approvisionnement en eau, piégeage du carbone, biodiversité, valeurs du paysage).

**Au Rwanda, le Fonds national pour l'environnement et le changement climatique (FONERWA)** a été créé en 2011 pour mobiliser des ressources financières en faveur de la gestion durable de l'environnement, de l'adaptation au changement climatique et de la croissance «verte», en vue de réaliser les objectifs du Rwanda en matière de développement durable. Il joue également un rôle essentiel dans la restauration des forêts et des paysages. Le fonds est supervisé par le Ministère des ressources naturelles (MINIRENA), responsable de l'environnement et du changement climatique. Il finance des projets et programmes portés aussi bien par des acteurs publics que privés. Le fonds FONERWA alloue des ressources, notamment aux secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des forêts. Cette approche intersectorielle est particulièrement bien adaptée à la RFP. Parmi ses contributions essentielles à la RFP, ce fonds a investi dans un certain nombre de projets stratégiques, en particulier le boisement dans des zones inondables et la remise en état d'écosystèmes pour qu'ils soient plus résilients face au changement climatique.

## Mettre en place des systèmes d'incitation publique et des mécanismes de rémunération des services écosystémiques

Les systèmes publics de soutien à la RFP varient en fonction du contexte et des régimes fonciers, mais les bénéficiaires sont toujours des acteurs locaux, soit des particuliers, soit des associations d'usagers des terres. Ces initiatives, qui sont principalement financées par des fonds publics, se heurtent à un problème important, celui de leur viabilité à long terme. Par exemple, la politique agroenvironnementale de l'UE accorde des incitations qui sont définies pour des contrats à court terme avec les propriétaires fonciers, mais elle ne prévoit pas de financement à long terme. Pour être durables, ces approches doivent donc être associées avec des mesures productives qui garantissent aux propriétaires fonciers qu'ils bénéficieront d'un revenu à long terme pour une période dépassant celle fixée dans l'accord contractuel. Les responsables publics peuvent améliorer l'efficacité à long terme de ces mesures d'incitation en adaptant des mesures juridiques qui sont importantes pour les investissements dans la RFP, notamment les droits fonciers, les règles de partage des avantages, la base juridique des instruments de financement (FFN, PSE, les concessions, etc.), les subventions et les taxes. Toutes ces mesures doivent être examinées avec une attention particulière avant d'être appliquées à plus grande échelle à la RFP.



## Fournir un appui aux approches locales autonomes

Les fonds environnementaux locaux au niveau du district ou de la province sont également des éléments moteurs pertinents pour les programmes d'investissement qui contribuent directement à la mise en œuvre des projets et des mesures de RFP. À l'exemple des fonds environnementaux ou forestiers nationaux, ils permettent de mobiliser des fonds provenant de sources diverses et d'appuyer des stratégies de financement autonomes et à long terme.



© FAO/Giuseppe Bizzarri

### Quelques exemples de fonds environnementaux locaux

- Au **Viet Nam**, le Fonds pour le développement et la protection des forêts dirige les ressources financières vers des fonds forestiers locaux (fonds REDD+ provinciaux) et permet ainsi de mieux allouer les ressources aux propriétaires fonciers locaux et d'assurer le partage équitable des avantages découlant des fonds REDD+.
- Dans l'état de l'Arizona, **États-Unis d'Amérique**, le Fonds forestier du nord de l'Arizona fournit un moyen aux entreprises et aux résidents d'investir facilement dans les terres et les bassins versants dont ils dépendent. Ses projets réduisent les risques d'incendie, améliorent les cours d'eau et les zones humides, renforcent les habitats de la flore et de la faune sauvages, remettent en place des plantes indigènes et limitent l'érosion et l'accumulation de sédiments dans les ruisseaux, les cours d'eau et les réservoirs. Ils créent également des emplois et encouragent la gestion locale.
- En Colombie-Britannique, **Canada**, le Fonds de conservation local de la vallée de la Columbia, qui est financé par les impôts fonciers locaux, investit dans un large éventail d'initiatives en faveur de l'environnement, y compris des mesures de RFP. Le fonds a financé plus de 30 projets de gestion des écosystèmes naturels, notamment pour la restauration d'écosystèmes, la lutte contre les espèces envahissantes, la gestion des lacs et la surveillance de la qualité de l'eau. L'un des projets de restauration d'écosystèmes est axé sur la restauration de formations forestières ouvertes et de prairies dans des aires menacées par la croissance et l'empiétement des forêts.
- Au **Maroc**, l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganeraie réalise, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, des études de faisabilité sur la conception et la mise en œuvre d'un fonds régional pour la régénération de l'écosystème arganier. Cette initiative, qui fonctionne comme un mécanisme de d'incitation pour les services écosystémiques, permettra de collecter et de redistribuer localement des ressources financières pour l'appui des communautés (en particulier les coopératives de femmes) pour le développement de la filière argane.

### Exemples de programmes nationaux d'incitation visant à restaurer les paysages forestiers

Pays	Programme	Contribution à la RFP	Bénéficiaires	Régimes fonciers	Type d'incitation
Chine	Conversion de terres cultivées en forêts et prairies (Programme de conversion des terres en pente)	Protection des bassins versants (notamment réduction des risques d'inondation et limitation de l'envasement des barrages) et RFP	Propriétaires ruraux	Mixtes	Eco compensation, avec une approche de type PSE
Union européenne	Mesures agroenvironnementales prises dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC)	Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les pratiques agricoles	Agriculteurs	Privé	Mécanisme de PSE (paiement monétaire direct subordonné au respect de certains indicateurs environnementaux)
Maroc	Compensation pour la régénération des forêts sur la base du Fonds forestier national marocain	Régénération des forêts; possibilités pour les collectivités d'élaborer des projets alternatifs de développement rural	Associations locales	Droits d'usage des terres publiques	Paiement monétaire direct sur le compte de l'association
Algérie	Projets de proximité pour le développement rural intégré	Élaboration de projets locaux s'appuyant sur une approche intersectorielle et axée sur les paysages	Propriétaires fonciers locaux, acteurs ruraux	Mixtes	Paiement monétaire direct pour la mise en œuvre des mesures convenues pour les projets



# Faciliter la participation du secteur privé

## Encourager l'implication volontaire des entreprises dans le cadre de leur Stratégies de Responsabilité Sociale et Environnementale

De plus en plus d'entreprises sont prêtes à soutenir des projets environnementaux et sociaux dans le cadre de leurs stratégies en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Les administrations publiques peuvent apporter leur concours à ces initiatives en mettant en œuvre des plateformes qui aident les entreprises privées à contribuer, à titre volontaire, à des projets de RFP. Le Pacte pour une Tunisie verte, qui est coordonné par l'administration forestière tunisienne, est un exemple probant de plateforme mise en place par l'administration publique pour favoriser la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Cette plateforme sert en effet d'intermédiaire aux entreprises qui veulent contribuer à titre volontaire au développement du secteur forestier. Certaines plateformes sont gérées par des entreprises sociales, telles que Reforest'Action et son programme «1 000 entreprises pour 1 million d'arbres» et l'initiative Mirlo Positive Nature, dont l'objectif est de reboiser des

terres dégradées dans les îles Canaries (Espagne) en mobilisant des entreprises responsables dans le cadre d'un «club d'affaires». Ce genre d'initiative a besoin d'un soutien des administrations publiques pour s'inscrire dans les cadres juridiques et réglementaires en vigueur et développer un portefeuille de projets cohérents reposant sur des mécanismes nationaux existants. Les confédérations d'entreprises jouent également un rôle important dans le soutien au développement de la responsabilité sociale et environnementale. Elles peuvent en effet mettre en œuvre des plateformes avec des partenaires concernés pour mieux communiquer autour de ce domaine et favoriser son intégration. La Confédération des entreprises tunisiennes citoyennes (CONNECT), qui est l'un des signataires du «Pacte pour une Tunisie verte», en est un exemple. Dans ce contexte, les États peuvent apporter leur contribution en concevant et en accordant des labels, tout en élaborant un cadre juridique approprié.

## Appuyer les activités des fonds d'impact privés

Les fonds d'impact privés qui participent à la RFP ont été les premiers à encourager les initiatives dans ce domaine en utilisant des approches novatrices en matière d'investissement. Plus de dix fonds de ce genre sont opérationnels à ce jour. Ils permettent de financer des projets de RFP, à condition que leurs rendements sur les plans économique, environnemental et social correspondent à ceux qui sont prévus par les fonds. Les administrations publiques peuvent faciliter le travail de ces fonds en investissant dans la phase de préparation, en renforçant les capacités des acteurs locaux, en améliorant l'environnement favorisant, en contribuant à l'élaboration de portefeuilles de projets, en atténuant les risques liés aux investissements à long terme et en couvrant les coûts de transaction élevés des phases initiales des investissements dans la RFP.

### Exemples de fonds d'impact privés investissant dans la RFP

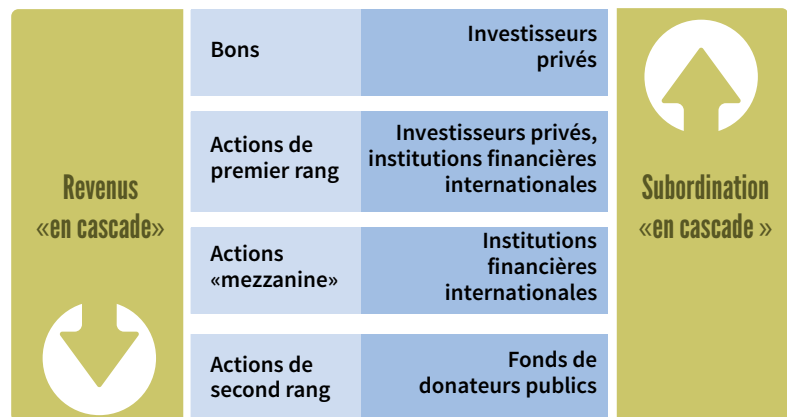
Fonds	Contributions à la RFP	Portée géographique	Origine des capitaux	Rendement attendu sur le plan de l'environnement	Rendement attendu sur le plan économique
Fonds Althelia pour le climat	Grands projets de restauration de mosaïques d'habitat associant la conservation et la restauration (environ 10 millions d'USD par projet)	Afrique, Asie, Amérique latine	Institutions des secteurs public et privé, particuliers fortunés, gestionnaires de patrimoine	Crédits carbone de haute qualité	Valorisation économique de filières stratégiques
Fonds Moringa	Grands projets d'agroforesterie (de 5 à 10 millions d'USD par projet)	Amérique latine, Afrique subsaharienne	Institutions financières de développement, gestionnaires de patrimoine, fondations privées, particuliers fortunés	Crédits carbone de haute qualité	Valorisation économique des filières clés de l'agroforesterie
Fonds Terra Bella	Projets de gestion des forêts à base communautaire et projets de réduction des émissions agricoles (5-10 millions d'USD par projet)	Afrique, Amérique latine, Asie du Sud-Est	Institutions des secteurs public et privé	Crédits carbone de qualité et co-bénéfices	Revenus tirés de l'agriculture, de l'énergie rurale et/ou de la réduction des émissions
Permian Global	Protection et restauration des forêts naturelles	Afrique, Amérique latine, Asie du Sud Est	Institutions des secteurs public et privé	Crédits carbone de haute qualité	Non



## Promouvoir les fonds à tranches multiples

Les fonds à tranches multiples fournissent des actifs associés à divers niveaux de risque pour inciter les investisseurs traditionnels à investir dans la RFP. Par exemple, des actions de second rang à risque élevé sont proposées aux investisseurs publics (fonds souverains, banques de développement), tandis que des actifs moins risqués (actions de premier rang, bons) sont proposés aux investisseurs institutionnels (banques commerciales, fonds de pension). Finance in Motion (2015), par exemple, a élaboré ce type de fonds d'impact privés à tranches multiples. D'autres fonds en cours de développement, tels que le Fonds pour la neutralité en terme de dégradation des terres (LDN Fund) intégreront une structure similaire et auront besoin de l'appui des administrations publiques et des fonds publics en tant que premiers investisseurs.

### Structure des fonds d'impact à tranches multiples



SOURCE: Adapté de Finance in Motion, 2015

# Inciter les investisseurs à participer à la RFP

## Création de places de marchés pour la RFP

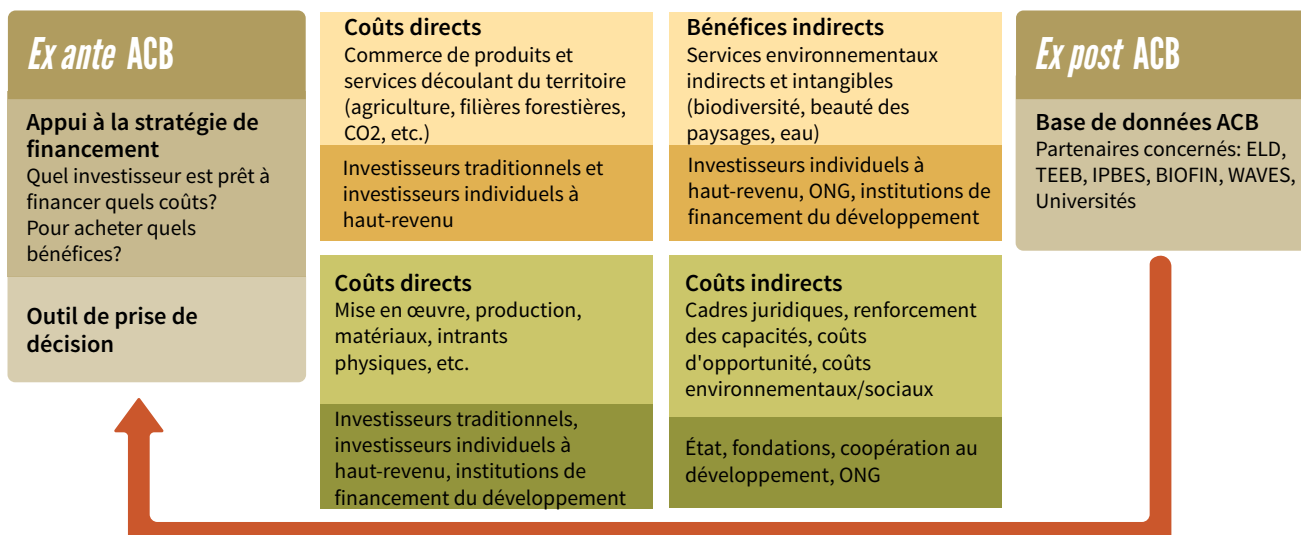
Les gouvernements (et d'autres intervenants tels que les ONG, les organismes de coopération pour le développement et les associations d'entreprises et d'investisseurs) peuvent mobiliser des fonds plus efficacement en créant et en animant des places de marchés pour la RFP. Il s'agit d'espaces où des investisseurs, des promoteurs et des porteurs de projets peuvent interagir afin d'examiner les avantages mutuels, les plans d'investissement et leur mise en œuvre.



## Générer et compiler des données sur les coûts et les bénéfices de la RFP

Les investisseurs ont besoin d'informations fiables sur les coûts et les bénéfices afin de pouvoir examiner les investissements et prendre les décisions qui s'imposent. Il est donc nécessaire de réaliser une analyse du rapport coûts-bénéfices en se fondant sur des données existantes dans le domaine de la RFP. Il faut également améliorer les informations disponibles sur les coûts et bénéfices indirects de la RFP. Ces efforts pourraient faciliter la mise au point d'outils permettant aux investisseurs de réaliser des analyses coûts-bénéfices ex ante. Des établissements publics de recherche peuvent être mobilisés pour contribuer à ces travaux.

### Analyse coûts-bénéfices (ACB): un cadre d'action



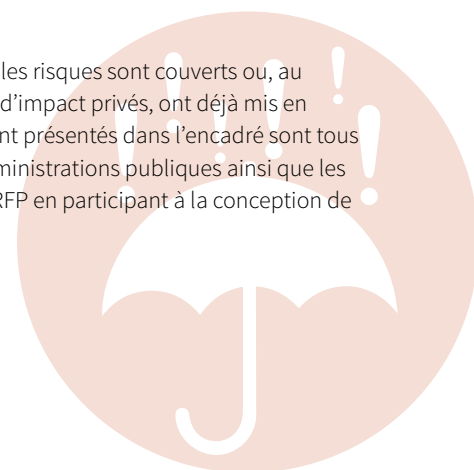
ELD: Initiative «Économie de la dégradation des terres»; TEEB: Initiative «Économie des écosystèmes et de la biodiversité»; IPBES Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

## Réduire les risques d'investissement liés à la RFP

Les investisseurs ne seront incités à investir dans la restauration des forêts et des paysages que si les risques sont couverts ou, au moins, atténués et ramenés à un niveau acceptable. Certains investisseurs, notamment les fonds d'impact privés, ont déjà mis en place des mécanismes de garantie. Les exemples de mécanismes de réduction des risques qui sont présentés dans l'encadré sont tous adossés à des institutions publiques et, en particulier, à des banques de développement. Les administrations publiques ainsi que les banques et fonds qui leur sont associés peuvent contribuer à améliorer l'investissement dans la RFP en participant à la conception de mécanismes novateurs de réduction des risques.

### Quelques exemples de mécanismes de couverture des risques

- Le fonds Althelia pour le climat repose sur un mécanisme de garantie des risques appuyé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).
- La Banque latino-américaine de développement (CAF) met en place un mécanisme de garantie partielle assurant une couverture des risques encourus par les fonds d'investissement d'impact qui participent à l'Initiative régionale 20x20, un programme régional visant à restaurer 20 millions d'hectares de terres dégradées en Amérique latine et aux Caraïbes (Carasquilla, 2015).
- L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) fournit 48,8 millions d'USD de garanties à EcoPlanet Bamboo pour son investissement actuel au Nicaragua; les garanties couvrent les risques liés à l'expropriation, la guerre et les troubles civils sur une période de 15 ans.





# Établir des alliances et des partenariats

## Alliances nationales et régionales

Les gouvernements et leurs administrations publiques, qui jouent un rôle dans la mobilisation de l'opinion publique, peuvent établir et faciliter des alliances nationales et régionales pour la RFP. L'initiative «Corridor austral de croissance agricole de Tanzanie» est un exemple d'alliance nationale. Il s'agit d'un partenariat visant à améliorer la productivité agricole, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans la République-Unie de Tanzanie. Comptant plus de 60 partenaires venus du secteur privé, d'ONG, de la coopération pour le développement et d'autres, il fournit un cadre d'investissement qui peut fédérer un vaste éventail de partenaires. Le Pacte de restauration des forêts atlantiques au Brésil est un autre exemple d'alliance nationale. Lancé en 2009 par un groupe d'ONG, d'entreprises privées, de gouvernements et d'établissements de recherche, il a pour but de restaurer plus d'un million hectares dans le cadre du «Défi de Bonn». D'autres alliances régionales et sous-régionales contribuent directement à la RFP, notamment l'Initiative 20x20, l'initiative pour la «Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel», et le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la réhabilitation des forêts (APFNet).

## Partenariats internationaux

Un certain nombre de partenariats internationaux donnent aux gouvernements la possibilité de participer à des initiatives en matière de RFP. On peut notamment citer le «Défi de Bonn» (auquel de nouveaux pays peuvent toujours participer), la Déclaration de New York sur les forêts, le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages (GPFLR), l'Initiative pour la restauration d'écosystèmes forestiers (FERI) et la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural. Ces initiatives peuvent aider les gouvernements qui veulent participer aux projets internationaux de restauration des forêts et des paysages à établir des réseaux et échanger des informations à ce sujet.



## Alliances locales

L'établissement de partenariats avec les acteurs locaux permet d'intégrer les besoins et les connaissances des communautés locales lors de l'élaboration des activités de restauration et joue donc un rôle important dans la réussite de leur mise en œuvre. Un partenariat peut également faciliter la participation de responsables locaux. Les activités de RFP donnent aux collectivités locales la possibilité de mobiliser les citoyens autour d'une cause commune, notamment en s'appuyant sur le financement participatif pour contribuer aux activités locales de RFP. Les communautés locales peuvent donc s'approprier davantage les efforts entrepris dans ce domaine.

### Exemple de financement participatif local au service d'une campagne de reboisement urbain

La ville de London, dans l'Ontario (Canada), surnommée la «ville de la forêt» a lancé une initiative consistant à planter 1 million d'arbres dans toute la ville, pour «maintenir la forêt dans la ville de la forêt». Les particuliers, les organisations et les entreprises sont invités à relever le défi en lançant leur propre campagne de plantation ou en versant une contribution financière sur la plate-forme Web pour «acheter» un certain nombre d'arbres.





# Références

Bauerova, L.M. 2015. Nordic funds cut U.S. oil, coal investments on climate concern. Bloomberg Business, 5 May. Publié sur le site : [www.bloomberg.com/news/articles/2015-05-05/nordic-funds-cut-u-s-oil-coal-investments-on-climate-concern](http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-05-05/nordic-funds-cut-u-s-oil-coal-investments-on-climate-concern)

Butler, R.A. 2015. World's largest sovereign wealth fund takes stand against deforestation. Mongabay, 22 April. [www.mongabay.com/2015/04/page/4/](http://www.mongabay.com/2015/04/page/4/)

Carrasquilla, O. 2015. Partial risk guarantee mechanism in the context of the Initiative 20x20. Présenté à l'atelier FAO sur les investissements du secteur privé dans la restauration des forêts et des paysages, Rome (Italie), 30 juin – 1er juillet 2015

Commission européenne. 2014. Public spending reviews: design, conduct, implementation, par C. Vandierendonck. Economic Papers 525. Bruxelles (Belgique)

DGF, FAO et Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux. 2011. *Évaluation économique des biens et services des forêts tunisiennes*. Tunis (Tunisie), Direction générale des forêts (DGF)

EFIMED. 2013. *Forest accounting frameworks suitable for national accounting*, par E. Varela et R. Mavsar. Barcelone (Espagne), Mediterranean Regional Office of the European Forest Institute (EFIMED)

FAO et Agence allemande de coopération internationale (GIZ). 2013. *National forest funds (NFFs): Towards a solid architecture and good financial governance*. Forestry Finance Working Paper 16. Rome (Italie) FAO. En ligne à l'adresse: [www.fao.org/docrep/018/i3395e/i3395e.pdf](http://www.fao.org/docrep/018/i3395e/i3395e.pdf)

FAO. 1998. *Economic and environmental accounting for forestry: Status and current efforts*. Rome (Italie)

FAO. 2015. *Vers des fonds forestiers nationaux efficaces*. Étude FAO Forêts n° 174, Rome (Italie)

FAO et Agence allemande de coopération internationale (GIZ). 2013. *National forest funds (NFFs): Towards a solid architecture and good financial governance*. Forestry Finance Working Paper 16. Rome (Italie) FAO. En ligne à l'adresse: [www.fao.org/docrep/018/i3395e/i3395e.pdf](http://www.fao.org/docrep/018/i3395e/i3395e.pdf)

Finance in Motion. 2015. *2014 Impact Investment Report: Generating returns through development finance*. Francfort (Allemagne)

Menz, M.H.M., Dixon, K.W. et Hobbs, R.J. 2013. Hurdles and opportunities for landscape-scale restoration. *Science*, 339: 526–527

ODI. 2015. *Subsidies to key commodities driving forest loss: implications for private climate finance*, par W. McFarland, S. Whitley et G. Kissinger. ODI Working Paper. Londres (Royaume-Uni), Overseas Development Institute (ODI)

PRI. 2012. *Investing in the sustainable economy*. Londres (Royaume-Uni), Principles for Responsible Investment. En ligne à l'adresse: [www.unpri.org/wp-content/uploads/20120611InvestingSustainableEconomy.pdf](http://www.unpri.org/wp-content/uploads/20120611InvestingSustainableEconomy.pdf)

PROFOR. 2011. *Forest sector public expenditure reviews*, par M. Fowler, P. Abbot, S. Akroyd, J. Channon et S. Dodd. Review and Guidance Note. Washington, DC (États-Unis), Program on Forests (PROFOR)

UE. 2002. *The European Framework for Integrated Environmental and Economic Accounting for Forests (IEEAF)*. Luxembourg, Office des publications des Communautés européennes

WRI. 2013. Ghana secures \$50 million for forest investment plan, based on restoration analysis. Washington, DC (États-Unis), World Resources Institute. Document Internet publié sur le site suivant: [www.wri.org/our-work/top-outcome/ghana-secures-50-million-forest-investment-plan-based-restoration-analysis](http://www.wri.org/our-work/top-outcome/ghana-secures-50-million-forest-investment-plan-based-restoration-analysis)

## Pour de plus amples informations, s'adresser à:

### Douglas McGuire

Coordonnateur du Mécanisme de RFP  
Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation  
des forêts, Département des forêts  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie  
[Douglas.McGuire@fao.org](mailto:Douglas.McGuire@fao.org)

### Sven Walter

Coordonnateur, Chargé du programme  
«Terres, sécurité et résilience» et Chargé de liaison  
du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies  
sur la lutte contre la désertification à la FAO  
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy  
[swalter@unccd.int](mailto:swalter@unccd.int)

Équipe de rédaction: Ludwig Liagre, Pedro Lara Almuedo, Sven Walter (Mécanisme mondial-CNULD); Douglas McGuire, Christophe Besacier, Rao Matta, Michela Conigliaro (FAO). Éditeur: Andrea Perlis